

### La surveillance médicale :

Elle est assurée par le Médecin Coordonnateur de l'établissement mais le libre choix du Médecin traitant demeure.

L'établissement dispose également d'un personnel soignant qualifié.

Un système d'appel malade est placé dans chaque chambre au niveau du lit et au niveau du cabinet de toilette, ainsi que dans les WC publics.

### Le linge :

Chaque résident apporte son linge personnel qui devra être marqué à son nom. La liste du trousseau est annexée au règlement de fonctionnement. L'entretien du linge est assuré par l'établissement.

## Visites

Tous les jours de la semaine, les visites sont bien sûr autorisées voire recommandées, de préférence entre 14h et 18h. Elles peuvent avoir lieu dans la chambre et dans toutes les pièces de vie.

## Autres services proposés

### Repas à la Résidence :

Les familles et amis des résidents ont la possibilité de prendre leur repas à la Résidence après en avoir informé le secrétariat au minimum 72h à l'avance. Le prix du repas pour l'année 2016 s'élève à 12,00 €.

### Téléphone :

Facturation des consommations (coût d'achat opérateur).

### Coiffeur/Pédicure :

L'établissement met à disposition un salon de coiffure. La prestation est effectuée par un prestataire extérieur de votre choix, à votre charge.

L'établissement s'est engagé dans une démarche de promotion de la Bienveillance. Point Info : Mail : [ars-npdc-signal@ars.sante.fr](mailto:ars-npdc-signal@ars.sante.fr)



**3977**

Téléphone ARS Npdc : 03.62.72.77.77  
Fax ARS Npdc : 03.62.72.88.75

I.P.N.S. 2016

Plaquette validée par le Conseil d'Administration en date du 08/01/2008 – Délibération 01/08



# Plaquette d'Accueil



**2, Rue de Roubaix 59410 ANZIN**

**☎ 03.27.28.19.59**

**📠 03.27.28.19.54**

**Mail : [maison.retraite.anzin@wanadoo.fr](mailto:maison.retraite.anzin@wanadoo.fr)**

**Site Web : <http://ehpad-anzin.fr>**

**Jours et heures d'ouvertures du secrétariat :**  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

## Fonctionnement Administratif

La Résidence « Doux Séjour » est un établissement public autonome pour personnes âgées de plus de 60 ans, dont le Président du Conseil d'Administration est le Maire de la commune d'Anzin.

Le Directeur, Madame CARTON, assure la responsabilité du fonctionnement général de l'établissement.

La tutelle administrative est exercée par l'Agence Régionale de la Santé et par le Conseil Départemental. Le comptable est le Percepteur d'Anzin.

Le personnel, relevant de la fonction publique hospitalière, assure de jour comme de nuit la surveillance, les soins et les tâches hôtelières nécessaires au bien-être de tous les résidents.

Etablissement non fumeur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Pour une bonne prise de contact, il vous est possible de participer à un après-midi récréatif ou autres.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat pour visiter l'établissement.

## Animation

Chacun est libre d'organiser sa journée comme bon lui semble. Cependant, la Résidence met à la disposition des résidents et de leurs invités : un salon de détente (à la demande), une salle de repos avec grand écran, une salle à manger climatisée, un salon de coiffure et d'esthétique.

Chaque jour, des animations thérapeutiques variées vous sont proposées : jeux de mémoire, lecture, ateliers sensoriels, chants, jeux, peinture...

Des animations mensuelles sont affichées dans le hall de la Résidence pour vous permettre d'y inviter votre famille et vos amis. Des sorties extérieures sont également prévues.

L'ensemble du personnel est là pour vous aider, mais aussi pour vous accompagner dans le but de maintenir votre autonomie.

## Admission et frais de séjour

Pour constituer votre dossier de pré-admission, il vous sera demandé les documents suivants : Dossier Unique (établissement membre du réseau Santé Gériatrique Repérage) téléchargeable sur notre site web :

\* Le volet médical d'admission rempli par votre médecin référent.

\* Le volet administratif rempli par vos soins.

Le dossier sera entièrement complété lors de l'admission.

Le Règlement de Fonctionnement, le Contrat de Séjour et le Livret de Vie sont consultables et/ou téléchargeables sur notre site internet.

Les frais de séjour correspondent au tarif arrêté par Monsieur le Président du Conseil Général pour chaque année civile, suivant le budget présenté. Ils sont réglés à terme échu. Certaines aides financières sont possibles (se renseigner auprès du secrétariat).

L'établissement a opté pour le versement de l'APA en dotation globale, cette allocation est donc versée directement à l'établissement, il ne reste donc à la charge du résident que l'hébergement et le GIR 5/6 (Ticket Modérateur).

Pour l'année 2016, le prix de journée à acquitter est de : 62,69 €

Composé comme suit : \* 57,46 € pour le Tarif Hébergement

\* 5,23 € pour le Ticket Modérateur

## Vie quotidienne

Les repas :

Le petit déjeuner est servi en chambre. Les autres repas sont servis en salle à manger ; ils peuvent être pris en chambre uniquement si l'état de santé l'exige :

- Petit déjeuner à partir de 8 h 00
- Déjeuner entre 12 h 00 et 13 h 00
- Goûter vers 15 h 30 et 16 h 00
- Dîner entre 18 h 00 et 19 h 30
- Collation sur demande à partir de 21 h 00